

# LAURÉAT DU CONCOURS

L'ensemble des pièces composant le dossier de candidature doit être adressé dans **UN SEUL et UNIQUE** fichier sous **format PDF** :

- 1** - un acte de candidature mentionnant : les noms, prénoms, date de naissance, adresses (postale et électronique) et numéro de téléphone ;
- 2** - l'établissement ou les établissements choisis dans l'ordre de préférences (qui ne pourra plus être modifié après la clôture du dépôt des candidatures). Le candidat doit préciser pour l'établissement ou chacun des établissements la spécialité au titre de laquelle il postule. Il peut indiquer le pôle dans lequel il souhaite être affecté ;
- 3** - un curriculum vitæ, daté, signé sur lequel figureront l'état civil complet du candidat, sa situation administrative actuelle, son expérience professionnelle, ses titres et travaux ;
- 4** - une déclaration par laquelle le candidat s'engage à se conformer au règlement en vigueur dans l'établissement où il sera nommé ;
- 5** - un engagement à établir sa résidence effective à proximité du lieu d'exercice de ses fonctions.
- 6** - une copie du livret de famille ou à défaut une attestation sur l'honneur permettant l'identification du père et de la mère du candidat destinée à renseigner la demande d'extrait de casier judiciaire par le CNG ;
- 7** - une attestation d'inscription à l'Ordre professionnel compétent, datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures. Cette attestation doit être demandée auprès du conseil de l'ordre du territoire où exerce le candidat ;
- 8** - un certificat d'aptitude physique et mentale datant de moins de trois mois à la date de clôture des candidatures, délivré par un médecin agréé ou un médecin appartenant au personnel enseignant et hospitalier ou un praticien hospitalier, en activité.

NB : - Si vous concourez au CNPH au titre de l'année 2022, vous pourrez candidater sous réserve des résultats si la liste n'était pas publiée au moment de votre candidature.